



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à tous les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Portugal. Situation financière. — Espagne. Troubles à Valence. Décret relatif aux couvens. — France. Armemens à Toulon. Nouvelles d'Oran. Fonds publics. — Chambre belge. — Travaux publics à Liège. — Conseil de régence. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, 19 mars. — Des nouvelles ont été reçues de Portugal, de la date du 8 mars.

Le ministre des finances avait présenté le budget de l'année financière expirant le 30 mai prochain dans la séance du 1<sup>er</sup> mars, et il a fait connaître l'état des finances et du trésor du Portugal. Nous donnons l'extrait suivant de cette séance, que nous empruntons au *National* de Lisbonne, journal ministériel.

Le ministre s'est exprimé ainsi : M. le président, le budget qui a été distribué hier à la chambre et le rapport que j'ai lu, démontrent suffisamment la pénurie où se trouve l'administration; celle-ci a hésité à la découvrir, parce qu'elle voulait en même temps présenter des documens qui prouvassent l'abîme sur lequel se trouve la nation par suite du manque de moyens pour suppléer aux dépenses courantes. Pour éviter de tomber dans cet abîme, il faut remédier à cette situation dans le plus court délai. On a besoin de plusieurs *contos de reis* pour les dépenses de ce mois-ci; et il n'y a pas un *reis* au trésor. Dans le cas où la chambre ne pourvoirait pas à la nécessité du moment, les ministres seront forcés de déposer leurs portefeuilles au pied du trône, et les cortès rendront un grand service en désignant à S. M. des bras assez forts pour prendre l'administration.

Le ministre a lu un projet autorisant la vente des biens nationaux pour une valeur de 6,000,000,000 de reis, et un autre qui permettrait aux créanciers de l'état qui ont des titres admissibles à l'achat des biens nationaux, de les convertir contre des bons portant intérêt de 2 1/2 p. c.

Après cette lecture, le ministre a continué : Le déficit des six derniers mois est de 8,500,000,000 de reis, 6,000,000,000 que le gouvernement demande à présent, avec 2,500,000,000 que les *lisciras* (ce sont des terrains vagues, des lisères, sur les bords du Tage, qui sont mis en vente comme propriété nationale) pourront rapporter, sont les seuls moyens de payer cette dette sacrée.

## FRANCE.

Paris, le 20 mars. — On lit dans le journal ministériel :

« Une dépêche télégraphique de Narbonne annonce que le 6 mars des troubles ont éclaté à Valence. Le capitaine-général Caratalla a été forcé par la garde nationale de quitter la ville et son commandement. Il devait être remplacé par Mendez Vigo.

« Une attaque des factieux a été repoussée, le 14, à Berga; ils ont eu un grand nombre de blessés ou de tués. Ils se sont retirés sur Prat de Llusanès, où

## LE PARISIEN A LIEGE.

LA REDOUTE. — LA CONVERSATION. — LE DINER.

J'ai rendu compte de la première visite de mon parisien. Je l'avais invité à dîner pour le lendemain.

Ce jour-là, madame Grosjean se mit en frais de toilette et d'amabilité, pour accueillir notre convive parisien. Il arriva vers midi pimpant, dispos, gaillard et fort satisfait de sa personne. Quelques amis que j'avais invités pour fêter la présence de l'étranger devaient venir vers deux heures à-peu-près; nous avions donc la perspective d'un assez long entretien préliminaire avec monsieur Anatole.

— Eh bien, lui dis-je, après les premiers compliments d'usage, avez-vous dans hier au soir; vous êtes-vous amusé à la redoute ?

— D'honneur ! la réunion était charmante : c'était le dernier bal; les dames y rivalisaient de parure et de gaieté. D'honneur ! je n'imaginai pas qu'en province, nos modes parisiennes fussent aussi promptement adoptées. Je n'ai remarqué que quelques douairières, un peu paquets, qui par le puritanisme de leur mise, déparassent cet ensemble merveilleux. Mais vos danseurs ne savent pas galoper; du tout ! du tout ! je n'aurais point été fâché de leur montrer tout ce que le vrai galop comporte de figures variées, vives et gracieuses... Mais trois de ces dames que j'invitai à danser avaient, disaient-elles, des engagements perpétuels; une quatrième qui probablement était, parce que je tenais une glace à la main, que je lui en offrais la moitié, me dit : « Bien obligée, monsieur ! — Il n'y a pas de quoi, mademoiselle ! — Lui répondis-je et je me résignai philosophiquement au rôle de spectateur. Je vous assure que l'ennui commençait à me gagner lorsque j'eus le bonheur de reconnaître dans un groupe de danseurs, un jeune homme que j'avais rencontré dans quelques cercles, à Paris. — Un grand blondin, qui a été à Alger.

— Cette rencontre fut heureuse.

le colonel Aspiroz s'est porté le 15, avec 4,000 chrétiens, pour les attaquer.

« Mina était, le 11 mars, à Tarragone, et le 17, du côté de Cervera. »

— La *Gazette de Madrid* du 10 mars contient un décret, daté de la veille, en vertu duquel sont supprimés tous les couvens, monastères, collèges, congrégations et autres établissements religieux, y compris les quatre ordres militaires. Les couvens de femmes seront réduits au nombre indispensable pour contenir les religieuses qui voudront y rester.

Une pension de 5 réaux par jour est assignée aux religieux et religieuses des couvens supprimés.

L'article 47 de ce décret institue dans chaque diocèse une junta chargée de son exécution, suivant les dispositions d'un règlement qui sera ultérieurement publié.

— Des avis d'Oran, 3 mars, portent que les affaires commerciales reprennent de l'activité sur toute l'étendue de la province. Cinq à six bâtimens étrangers sont arrivés à Mers-el-Kebir et à Arzew; les Arabes y reviennent; les bateaux de cabotage ont apporté une assez grande quantité de denrées. Le trafic avec l'empire de Maroc, par terre et par mer, ne paraît pas souffrir des débats relatifs aux auxiliaires qui ont combattu avec Abdel-Kader. Ces débats, du reste, si l'on en peut juger d'après le langage des autorités les plus voisines de la province d'Oran, seront bientôt terminés à la satisfaction de la France.

On a eu des nouvelles de Tlemecen, venues en moins de 48 heures, par les Arabes des tribus neutres. Cette ville reprend ses relations accoutumées et son industrie. Les fortifications s'achèvent, et quelques attaques contre les avant-postes, vigoureusement repoussées, ont prouvé aux ennemis l'inutilité de leurs tentatives. Les habitans préparent une caravane armée et sont en traité pour cet objet avec les tribus qui se sont détachées du parti d'Adel-Kader et ont envoyé plusieurs de leurs cheicks à Tlemecen. Dans le pays intermédiaire, il n'est question ni de l'émir ni des siens. On espère beaucoup à Oran dans le succès de certaines négociations qui détacheraient de lui le meilleur de ce qui lui reste encore.

— C'est demain, lundi, qu'aura lieu à la chambre des députés la discussion sur le rapport de la commission chargée de l'examen de la proposition Gouin; le combat sera chaud, animé; des deux côtés se préparent ceux qui doivent prendre part à cette grande lutte parlementaire. On cite, au nombre de ceux qui doivent prendre la défense de la proposition : MM. Auguste Giraud, Anisson Duperron, Charles Dupin, Felix Bodin; les orateurs inscrits contre sont : MM. Falguierolles, de Watry, de Lamartine, Duchesnes.

— Oui, répondit mon parisien, continuant avec cette impertinence légère dont il m'avait déjà donné des preuves. — Mon blondin eut la bonté de m'initier au secret de certains de vos usages qui ne laissent pas que d'avoir leur côté plaisant. D'honneur ! rien n'est amusant comme de voir vos danseurs, le quadrille ou la waltz terminés, promener leurs danseuses autour de la salle, en se donnant mille contorsions qui visent aux manières aimables. — Quelques-uns, impassibles et muets, promènent leurs danseuses comme on ferait des chevaux de prix, après une course. — D'autres vont s'asseoir dans un coin reculé où ils se donnent, en dépit du qu'en dira-t-on, les plaisirs du tête à tête, au milieu de la foule qu'ils prennent pour un vaste désert... — Les jeunes personnes adressent bien de temps en temps un petit signe de reconnaissance à leur mère, un coup-d'œil, un sourire en passant; mais si ce n'est le charme du cancan qui rassemble les mamans autour du foyer de la salle, je ne vois point à quoi sert leur présence. — Elles sont là comme des dragons non pour veiller sur la vertu de leurs filles, mais pour avoir l'œil sur les manteaux et les boas.

Puis, mon Parisien, continuant sur le même ton : « Quelques uns de ces excellents Chaperons, dit-il, sont munis de mouchoirs de rechange destinés à bouchonner les danseuses qui ont l'inconvénient de transpirer trop abondamment. » — Ma-ma, disait une fort jolie galopuse à sa mère, rapprochant les coudes par derrière pour lui présenter à nud ses épaules humides, tachez donc moyen de me frotter le dos, je sue comme je ne sais quoi... — Cependant comme j'avais pris le parti de ne pas danser, je passai dans une pièce voisine où l'on jouait au Whist; pièce chauffée par un énorme poêle en fonte, plus fait pour orner un corps de garde qu'une salle de redoute. Une partie d'écarté venait de finir; quelques joueurs me proposèrent de remplacer le perdant; je m'assis et jetai quelques pièces d'or sur la table... le cercle ouvrit de grands yeux et parut s'étonner outre mesure. « Je

— Les armemens maritimes continuent toujours avec la même activité dans le port de Toulon, malgré la tournure favorable qu'ont prise les affaires des États-Unis. On nous écrit de cette ville, le 14, dit un journal du matin, que non-seulement les travaux qui s'exécutent sur le vaisseau de 100 canons l'*Hercule*, sur la frégate la *Cybèle*, et sur plusieurs autres bâtimens, ne se sont pas ralentis; mais encore que par suite de dépêches ministérielles, arrivées aux autorités maritimes du port, les trois-ponts le *Trocadero*, de 120 canons, venait d'être remorqué dans le bassin pour recevoir des réparations et entrer ensuite en commission d'armement. Ce grand mouvement donnait, comme on le pense bien, lieu à une foule de conjectures, surtout en présence des préparatifs analogues de l'Angleterre.

— De toutes les investigations faites jusqu'à ce soir par la police dans l'affaire des poudres, a jailli, dit-on, un rapprochement que sa bizarrerie rendait à peine croyable. Robert, cet ouvrier menuisier, qui a confectionné les établis et les séchoirs dans la fabrique de la rue de l'Oursine, travaillait naguère chez le sieur Jossereau, menuisier, rue de Montreuil; ce fut lui qui, sur la demande de Fieschi, prépara le bois destiné à la confection de la machine dite *infernale*, et les outils dont il s'était servi à cette époque seraient précisément ceux qu'il aurait aussi employés plus tard pour confectionner et monter les séchoirs de la fabrique de poudre. — On ajoute que ce fait résulterait des aveux mêmes de Robert.

— Un journal annonce qu'un emprunt nouveau vient d'être contracté à Londres par les soins de MM. Franchessin et Ouvrard, et au nom de D. Carlos; il en porte le chiffre à 400 millions de francs, divisés en quatre séries de cent millions chacune. La première série émise au prix de 36 0/0, dont 6 0/0, soit 6,000,000 fr. comptant, est déjà entièrement soumissionnée et réalisée pour plus de la moitié; la seconde est contractée au prix de 38 0/0, dont 8 0/0 comptant; la troisième au prix de 39 0/0, dont 9 0/0 comptant; et la quatrième à 40 0/0 dont 10 0/0 comptant. Ainsi, cet emprunt offre dès à présent pour le Prétendant la perspective d'une somme de 33 millions.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 21 mars. (Trois heures.) — A la suite du mouvement de baisse provoqué hier au soir au Lloyd par des ventes nombreuses, on devait s'attendre aujourd'hui à des cours très-faibles. On a remarqué avec satisfaction la conduite du nestor de la spéculation, qui, ayant deviné que les offres de ventes faites hier avec éclat, avaient pour but de fortement déprécier les cours au préjudice d'un engagé à la hausse, s'est porté acheteur d'un assez bon nombre de pièces, ce qui a arrêté la baisse.

La liquidation du jour quoique très-chargée s'est opérée avec

tiendrai le jeu, messieurs, dis-je en poussant deux napoléons... » Ils se réunirent quatre, deux sous-lieutenants et deux fashionables pour me tenir tête. La galerie s'accrut et parut prendre un intérêt palpable à notre partie... Je compris au chuchotement qui bourdonnait à mes oreilles qu'elle s'étonnait à la vue de l'or... Crainte de passer pour fripon, je fis des vœux secrets pour ne pas être trop heureux; après une veine longuement disputée, je finis par perdre neuf napoléons, que-tout compte fait, personne n'avait gagnés; sorte de prodige qui se renouvelle assez souvent à la fin d'une soirée de jeu... j'aurais, je vous l'avoue, mieux aimé danser. Mais expliquez-moi donc ce que c'est qu'un engagement perpétuel, comme l'entendent ces dames?

— Dès le premier bal de l'hiver, dis-je, il en est qui inscrivent sur leur carnet à son numéro d'ordre, un danseur qui a droit de réclamer d'elles le même quadrille ou la même walse dans toutes les réunions dansantes jusqu'au premier bal de l'hiver suivant : cela s'appelle un engagement à perpétuité.

— Fort bien ! de sorte qu'un pauvre étranger à Liège, n'a d'autres chances pour rencontrer une aimable danseuse, que celles d'un hasard heureux qui donnerait une entorse ou casserait simplement une jambe à un danseur perpétuel : c'est une particularité que j'aurai soin de noter dans ma seconde veillée.

— Vous avez déjà écrit la première ?

— Ce matin même; et je puis vous assurer que vous n'y êtes pas maltraité, mon cher hôte : quand je parle de vous, c'est avec abondance de cœur; monsieur Grosjean, le plus aimable des docteurs... je ne vous désigne jamais autrement.

— Je ne puis, mon cher monsieur, vous empêcher de vous entretenir de ma personne avec vos correspondants, mais si j'osais réclamer de vous une légère faveur ce serait de ne me point nommer.

— Oh ! cher hôte, qu'à cela ne tiennet quand je corrigera

beaucoup d'aisance. On parle d'une grande victoire remportée par les troupes de la reine.

Les cours de la dette active a ouvert à 46 3/4 argent à deux heures un quart il est à 45 5/8 argent 3/4 papier. La passive est beaucoup demandée à 46. point de variation dans les autres fonds.

Après la cote on reste très-faible, 46 3/8 papier. M. de Cuyppers, avocat-général a porté la parole dans l'affaire des Gallo-Russes, et conclut à ce que MM. G. Verbis et Dehaes, associés solidaires, restent en caisse, comme bien assignés.

Anvers, deux heures. — Ardouin 46 3/4 A 46 1/2, 46 46 1/8.

Amsterdam, 20 mars. — Ardouin 47 1/8. Londres, 19 mars. (4 heures.) — Consolidés comptant 91 5/8, au 13 avril 91 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/4, 5 p. c. 103 3/8, Espagnoles active 47 1/2, passive 46, différée 23 1/8.

Paris, 19 mars. — Ne vous arrêtez pas au cours officiel du jour pour la dette active espagnole qu'on cote à 46 5/8; de fortes parties de 2, 3, 4 et jusqu'à 10 mille piastres de rentes ont été faites à 47 au comptant et à quelques jours, par l'entremise d'un courtier maïron (M. Rondeau), hors du parquet, voilà pourquoi ces opérations ne figurent pas au bulletin des agents privilégiés. Depuis peu il se fait un grand mouvement de courriers pour les fonds espagnols, et la maison toute puissante, expédie les siens avant la clôture de la Bourse, pour qu'ils devancent leurs concurrents.

Lloyd bruxellois, du 21 mars (2 heures du soir). — Belges 101 1/2; Espagne, act. 46 1/4 P.; Différée 46 3/4 A.; nou-dito 22 N.; Passive 45 3/8 A.; A.; Banq. de Belgique 114 5/8 A.; Société de Commerce 129 1/4 P.; Société nationale 116 P.; Banque foncière 96 1/2 A.; Canaux 107 P.; Hauts-fourneaux 118; Flenu 109 P.; Levant 100 P.; Hornu 98 P.; Sclessin 104 P.; Ougrée 104 3/4; Sars-Long ch. 102 P.; Chemin de fer 104 P.; Vennes 103 A.; Saint-Léonard 101 A.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 mars. — Parmi les pétitions, il en est une des entrepreneurs de messageries qui demandent que l'exploitation du chemin de fer soit livrée à l'industrie particulière, et qui réclament par conséquent contre le projet de loi qui prorogerait le monopole du gouvernement jusqu'au mois de juillet 1837.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des finances.

Plusieurs articles du budget sont adoptés. On passe à la discussion de l'annexe au budget des recettes proposée par M. le ministre des finances. Les 4 articles en sont adoptés sans changement et sans discussion.

M. Dumortier demande alors que le second vote soit fixé à demain.

Cette proposition est adoptée après quelques discussions par 34 voix contre 25.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi prorogeant le délai des péages sur le chemin de fer, jusqu'au 1er juillet 1837.

Après quelque discussion, le projet de loi est adopté sans changement, par appel nominal par 59 voix contre 3 (MM. Deputdt, Desmet et Gendebien).

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à la répression de la fraude des céréales dans le territoire réservé.

Personne ne demande la parole sur l'ensemble, on passe à la discussion des articles.

Art. 1<sup>er</sup>. Le gouvernement est autorisé à restreindre et modifier les exceptions au régime des douanes, établies par les articles 5, paragraphes 5 et 64, paragraphes B et F de la loi générale du 26 août 1832, n° 28, en ce qui concerne les céréales et les produits du sol, de provenance étrangère et indigène, tant à l'égard de leur importation qu'à celui de leur circulation dans telles parties et localités du rayon des douanes, dans la province de Limbourg, auxquelles le gouvernement jugera nécessaire d'appliquer ces restrictions et modifications. — Adopté.

Art. 2. L'art. 249 de la même loi générale sera appliquée à l'égard de tout transport de l'espèce qui, dans les localités placées sous le régime de la présente loi serait effectué sans être autorisé ou justifié au moyen des documents que le gouvernement déterminera à cet effet. — Adopté.

Art. 3. La présente loi sera exécutoire le quinzième jour après sa promulgation. — Adopté.

L'ensemble est adopté à l'unanimité de 56 membres présents.

les épreuves, je remplacerai votre nom par trois étoiles : le docteur \*\*\* , le plus spirituel des docteurs... je me propose aussi de consacrer un long article aux vertus domestiques de madame Grosjean, ou plutôt madame \*\*\* la plus intéressante des mères de familles.

Ma femme rougit beaucoup, mais quoiqu'elle eut l'air de repousser l'exagération de cet éloge, il n'en est pas moins vrai que ces paroles flatteuses chatouillaient agréablement son amour propre de femme grosse.

— Mon ami, me dit-elle assez inconsidérément, fille ou garçon, nous lui donnons le nom de Monsieur; Anatole peut s'appliquer à une fille aussi bien qu'à un garçon, n'est-ce pas?

Ce fut à mon tour de rougir; car j'ai la faiblesse d'être fort susceptible à l'endroit de ma paternité; je ne puis souffrir que l'attention des tiers désintéressés se porte sur certains accidents de ma vie domestique.

— Oui, dis-je sèchement, pour couper court aux résultats que pouvait amener la gaucherie de Madame Grosjean, nous l'appellerons Anatole, ma bonne : — Mais je suis étonné de ne voir arriver encore aucun de nos convives? ...

— Gardez-vous en bien, Madame, s'écria le jeune homme en prenant malheureusement la balle au bond. Anatole est aujourd'hui un nom de baptême totalement décrié, perdu, vilipendé... Il n'est plus permis de s'appeler Anatole, depuis que ce polisson d'Arnal, s'est fait babouer à plaisir dans un personnage qui porte ce nom là. — Les Parisiens sont uniques sous ce rapport : ils ont ri au vaudeville d'Anatole-Arnal; ils trouveront Anatole Lermier, dans un salon, ridicule... C'est d'honneur désespérant! je préférerais m'appeler Andoche, Pierre ou Lambert... — Il en est de même du nom d'Antony, un nom charmant; eh bien, depuis le succès fou de la pièce de Dumas, tous les Antonys de Paris se font appeler Antoine; parce que ce nom d'Antony révélant tout d'abord l'idée de bâtardise, passionnée à l'excès et toujours armée d'un poi-

#### LIÈGE, LE 22 MARS.

##### TRAVAUX PUBLICS.

Régularisation de la place de l'Université. — Conservatoire de Musique. — Fontaine de la rue Vinavede.

Notre Université prospère; le nombre des élèves inscrits est considérable; le mérite des professeurs est généralement reconnu, et tout fait espérer qu'elle reprendra l'éclat dont elle était environnée sous l'ancien gouvernement. Il appartient à la ville qui, par la loi sur les Universités, a la charge de l'entretien des bâtimens de les rendre aussi complets que possible. Le conseil a pour cet objet voté une allocation de 20,000 francs au budget de 1836, et l'architecte de l'Université, M. Rémont, lui a soumis un projet dans lequel il s'agit tout à la fois d'agrandir les bâtimens et de pourvoir à la régularisation de la place.

Voici ce dont il s'agirait : Le bâtiment occupé par la bibliothèque serait prolongé, reviendrait en retour d'équerre encadrer le salon académique en face de la maison Cockerill et ferait pendant à l'aile gauche existante. On affecterait tous ces bâtimens aux besoins de l'Université. Le long de la nouvelle aile on ferait une rue de 14 à 15 mètres débouchant de la rue Sœurs de Hanges qui de cette manière se trouverait régularisée; on la dirigerait ensuite en ligne droite en face du port de la rue sur Meuse en la reliant avec la rue de la Régence et le quai de Hallage.

Là ne se bornerait pas les améliorations : la grille qui se trouve en face du salon académique serait supprimée et laisserait à découvert la façade de cet édifice. Alors de quelque côté que l'œil aperçoive l'Université, partout se dessineraient de belles masses et un ensemble parfait. Espérons que notre administration municipale adoptera ce projet qui, sauf quelques modifications de détail, nous paraît très-bien conçu.

D'un autre côté, les états-députés proposent à la régence de placer le Conservatoire de Musique dans le bâtiment en face de M. Cockerill. C'est là, nous semble-t-il, un projet qui ne peut se réaliser, car les salles où les cours de l'Université se donnent se trouvent accolées à celles où auraient lieu les exercices de musique. Que deviendrait la tranquillité si nécessaire aux élèves et au professeur pour le développement des matières qu'il expose. De plus la salle de concerts ne s'accommoderait à aucun agrandissement futur des bâtimens d'une université, dont la bibliothèque et les collections de minéraux, etc., sont destinées à se compléter.

Nous appellerons l'attention de la régence sur la fontaine de la Vierge, située rue Vinavede; il s'agirait, dit-on, de reconstruire ce chef-d'œuvre de Delcourt en pierre de Ligny, espèce de marbre noirâtre de l'effet le plus sombre. Mais ce serait s'éloigner du marbre de St-Remy avec lequel le monument est construit, et empêcher les lions, les bas-reliefs et même la statue principale qui sont en bronze, de ressortir et de produire l'effet qu'on doit en attendre. Le Malplaket nous paraît le marbre le plus convenable; il se rapproche de celui qui a servi à Delcourt. Alors seulement la pensée de l'artiste sera respectée, et les amis des arts n'auront pas le chagrin de voir mutiler l'un de nos plus beaux monuments.

##### SUICIDE.

Nous avons annoncé, d'après un journal de Verviers, que le nommé Alexandre Garot, ex-asseleur

de la commune de Bierwart, province de Namur, avait été livré le 17 de ce mois par la gendarmerie prussienne à la gendarmerie belge, qui avait ordre de le conduire à Namur. Il devait y être jugé dans le courant des prochaines assises sous l'accusation d'avoir tué un garde forestier du comte de Bryas dont la famille Garot tient elle-même une ferme en location. Le meurtre avait été commis dans un bois soumis à la surveillance du garde, à la nuit tombante et lorsqu'il faisait sa dernière tournée. Le corps de Ferdinand Mallieu, c'est le nom de la victime, avait été trouvé étendu sur la terre, son fusil près de lui, et le cou presque entièrement divisé par une large plaie. Son chien, compagnon fidèle de sa ronde journalière, était resté près du cadavre ensanglanté de son maître. Le crime fut alors attribué à la haine contre le garde à cause d'un procès verbal, et parce qu'il exerçait son emploi avec une vigilance et un zèle gênans pour les braconniers et autres délinquans.

Cette affaire vient d'avoir un dénouement funeste et bien inattendu. Garot avait été dirigé de Verviers sur Namur, sous l'escorte de deux gendarmes. Hier lundi, arrivé sur un point de la grande route qui longe la Meuse, dont les eaux sont en ce moment fort élevées, il s'élança, cria adieu, et se précipita dans l'abîme. Sa résolution fut si soudaine, le mouvement si précipité, que les gendarmes surpris n'eurent ni le sang-froid ni le temps de l'arrêter. Ce fut l'affaire d'un moment, le malheureux disparut. Lorsqu'il fut retiré de l'eau, il était sans vie. Il s'était soustrait à la justice des hommes pour se livrer à la justice de Dieu.

Les journaux de France et diverses correspondances d'Allemagne, nous ont entretenus, ces jours derniers, de la santé du roi de Prusse, qui d'après leur rapport, se serait fort affaibli. Voici, d'autre part, ce que porte la Gazette d'Augsbourg du 19, sous la rubrique de Berlin, 14 mars :

« S. M. a joui cet hiver de la meilleure santé. » Aussi avons-nous vu avec étonnement les nouvelles répandues par des journaux français concernant la prétendue maladie de notre monarque. »

M. le duc d'Orléans est arrivé hier à Bruxelles.

Trois militaires qui paraissaient ivres, ont hier matin parcouru la ville, jetant des poignées de cendres à la figure des passans, renversant les bacs et les mannes; des sergens de ville se sont mis à leur poursuite et sont parvenus à en arrêter un.

Une servante, entrée depuis quelques jours dans une maison de cette ville, vient de commettre un vol assez audacieux. Elle a quitté la maison de ses maîtres vers quatre heures et demie de l'après-dînée; emportant une quantité d'effets d'objets de toilette et du linge. La police instruite le deuxième jour seulement après cet événement, a fait des perquisitions pour découvrir les traces de la coupable, mais tous ses efforts ont été infructueux à l'exception cependant que deux objets, savoir un manteau de dame et une paire de boucles d'oreilles en or garnies de pierres, ont été retrouvées au Mont de Piété et saisies sous récépissé.

On nous assure que cette servante avait été reçue sans l'exhibition de certificats constatant sa moralité.

On assure que les travaux de construction de la nouvelle route provinciale de Hasselt à St-Troude, dont l'entreprise a été récemment faite par M. Delbrouck de Guyghoven, seront commencés vers le premier avril prochain, et que l'entrepreneur se pro-

gard, vous ne pouvez paraître que très-ridicule si votre extérieur n'a rien qui réponde au type fougueux que le dramaturge a mis en scène. Il est des noms qui seront toujours de mise, Marie, Hortense, Joséphine, Jules, Paul, Ernest; choisissez, croyez-moi, dans ceux là qui ne sont pas soumis au caprice de la mode; cependant les noms, chose futile en apparence, sont un grand levier dans le monde. Si je ne m'étais pas appelé Anatole je serais aujourd'hui attaché à l'ambassade du baron de Barante... J'ai quelque fortune et un oncle député. Mon oncle voulait me lancer dans la carrière diplomatique et par l'entremise d'un pair de ses amis, désirait que je fusse présenté au prince de Talleyrand : quand le prince entendit mon prénom, il se mit à sourire et dit avec ce prodigieux esprit qu'on lui connaît : Hé! Hé! Anatole!... Depuis, ma nomination d'attaché est restée dans les cartons; je suis convaincu que M. de Talleyrand avait vu Arnal, la veille.

— Est-il vrai, dit Madame Grosjean, que le mot de Mode avait rappelée à la préoccupation essentielle de son sexe, qu'une robe en tulle, courte et ouverte, au dessus d'un jupon en poul de soie, garni d'un bouillon de tulle en draperie rattaché de distance en distance par des nœuds de satin blanc, est la toilette la plus distinguée que recommande le dernier n° du Journal des modes?

— Je l'ignore, Madame; ce que je sais, c'est que la dernière loi imposée par la mode est la disparition totale de cet ornement masculin, dit barbe de bouc.

— Ah! ah! — Tiens! pourquoi?

— Qui sait pourquoi? La mode rend des arrêts sans considérans. — La barbe de bouc, selon moi, est tombée sous les coups de Fieschi; il l'a déshonorée en pleine séance de la cour des pairs...

— Quel monstre que ce Fieschi? l'avez-vous vu, demanda ma femme?

Plusieurs fois, madame; Fieschi fait fureur. Le besoin de sensations devenant à Paris de jour en jour plus vif et plus

intense, il ne faut pas s'étonner de l'intérêt qui s'attache successivement aux grands criminels : une signature de Fieschi devient un objet de commerce et se vend, de la main à la main, cinq ou vingt louis... J'ai vu une ode obscène composée par Lacenaire quelques jours avant son exécution, achetée soixante francs par un amateur qui en a enrichi un album d'autographes précieux; elle s'y trouve entre une notice manuscrite de monsieur de Lacenaire, sur les ovipares, et un ordre du jour, signé Lafayette, adressé à la garde nationale de Paris, en 1790. — Une relique non moins curieuse dans ce genre, et que possède le même amateur, est un écran magnifique admirablement brodé sur canevas de soie blanche, par Emile de la Roncière, depuis sa condamnation; impossible de vous figurer un travail plus délicat, plus achevé... un sujet délicieux; l'ex-tase de Sainte-Cécile. — Le même possède deux dents molaires de Castaing.

— Mon Dieu! s'écria madame Grosjean, est-il possible qu'on attache du prix à ces objets parce qu'ils proviennent de pareils hommes?

— Cela s'explique, madame, par ce besoin d'émotions fortes qui travaille la société d'à présent. La société, ainsi que l'a dit mon ami Jules Janin, marche insensiblement vers sa fin, l'aplatissement...

— Vous allez sans doute, monsieur, me juger bien naïve; mais je ne vous comprends pas.

— Veuillez m'écouter, madame; je vais vous développer la pensée morale qui germe sous l'expression aussi juste que pittoresque de mon ami Janin : remontons au principe de toute société...

Mon jeune sensationniste se disposait, comme vous voyez, à traiter la question ab ovo et Dieu sait dans quelles divagations profondes et creuses il allait se perdre, lorsque l'arrivée successive de mes convives nous priva de son intéressant prolégomène. — Nous passâmes dans la salle à manger. Monsieur Anatole fit honneur à ma table; à vrai dire, c'était un délicieux repas. J'avais appelé le génie de la

pose de les achever entièrement dans l'espace de dix-huit mois.

M. Geefs, le célèbre sculpteur, est à Liège depuis quelques jours.

Le tribunal correctionnel de Nantua vient de condamner à cinq ans de prison et dix ans de surveillance deux escrocs qui endormaient leurs victimes pour les dépouiller plus à l'aise. Quand il voulaient voler quelqu'un, ils commençaient par le regaler d'un bischoff dans lequel avait été infusée de la semence de stramonie, connue parmi les habitants de la campagne sous le nom d'herbe des sorciers et des magiciens. Cette industrie, qui s'exerça en grand au 17<sup>e</sup> siècle par les endormeurs, s'est aussi introduite dans le Dauphiné : un nommé Martinon, des environs de Grenoble, est mort des suites d'une boisson narcotique que des escrocs l'avaient invité à prendre.

La députation vient de renvoyer, approuvé par elle, le budget de la ville de Liège pour l'exercice de 1836. Elle y autorise la régence à payer un subside de 400 francs à l'Association Nationale pour l'encouragement de la Littérature en Belgique.

Voici des nouvelles de Londres en date du 19 mars :

Dans la séance de la Chambre des Communes, sir Stratford Canning a appelé l'attention de la Chambre sur l'occupation de Cracovie par les trois puissances du Nord. Il est entré dans de longs détails pour prouver l'illégalité de l'occupation de Cracovie, et surtout de l'expulsion de plusieurs individus établis à Cracovie.

Lord Palmerston a répondu qu'il n'avait pas encore reçu de communication officielle de l'occupation de Cracovie, et que par conséquent il lui était difficile d'expliquer exactement la pensée du gouvernement. Il ne dira pas que les trois puissances n'ont pas été dans leur droit en occupant Cracovie, mais comme l'Angleterre a pris part au traité de Vienne, il trouve étonnant que les puissances n'aient pas fait connaître leur intention et la nécessité d'agir comme elles l'ont fait. Il s'est adressé aux ministres des trois cours afin d'obtenir des explications, et il pense que la chambre devrait se contenter de ce qu'il a dit, jusqu'à l'arrivée de ces explications.

Dans la séance d'hier, à la chambre des pairs, lord Aberdeen a présenté une motion tendant à ce qu'il soit fait communication à la chambre de toute la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement britannique et son ambassadeur à Madrid, à l'effet de faire connaître les efforts faits par le gouvernement du roi, pour mettre un frein à la guerre sanguinaire qui désole les provinces septentrionales de l'Espagne, ainsi que des démonstrations faites à ce sujet à la reine Christine.

Lord Melbourne a déclaré que le gouvernement a fait ce qu'il a pu pour faire cesser les horreurs de la guerre en Espagne. Pour ce qui regarde les cruautés ordonnées par Cabrera et Noguera, le gouvernement a écrit à Madrid, afin qu'il soit fait une enquête à ce sujet. M. Villiers s'est rendu immédiatement auprès de M. Mendizabal et a insisté pour obtenir une enquête.

Le résultat de cette démarche a été que le cruel Noguera a été privé de son commandement et que l'on a promis l'enquête. Lord Melbourne a dit qu'il ne s'opposera aucunement à la demande de lord Aberdeen, et qu'il fournira toutes les pièces que les nobles lords pourraient désirer, sachant que, comme les ministres, ils ne veulent que le main-

tien des droits, de l'indépendance et de la liberté de l'Espagne.

La motion de lord Aberdeen a été adoptée alors sans opposition.

#### CONSEIL DE RÉGENCE DE LIÈGE.

Séance du 21 mars. — Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la réunion du 19, M. Jamme annonce que les deux objets suivans seront traités à huis-clos :

1<sup>o</sup> Examen de l'évaluation des parcelles de terrain qui doivent être prises hors du collège et cédées au sieur Moreau, du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

2<sup>o</sup> Acquisition d'une maison pour l'école de filles à établir dans le quartier du Nord.

M. Lefebvre demande qu'on s'occupe immédiatement du choix d'un local pour le Conservatoire royal de Musique ; il appuie l'urgence de cette affaire sur l'impossibilité de conserver plus d'un an la maison où se trouve cet établissement. M. Jamme joint ses instances à celles de M. Lefebvre, et ce deux membres parviennent à faire décider qu'on réunira sous peu de jours une commission chargée d'examiner, s'il est possible d'utiliser les terrains du jardin de l'université en face de la maison Cockerill pour le Conservatoire de Musique. — Dans la négative, il nous semble que cette même commission pourrait rechercher les autres emplacements tels que les Ursulines, les Carmes, Hirs-Château, etc., et examiner s'ils ne peuvent convenir à l'établissement dont il s'agit.

Le terrain et la maison de M. Vanderstraeten, rue des Carmes, dont l'achat par la ville a été présenté comme utile, il y a quelques mois, viennent d'être vendus à M. Dandrimont ; il faut donc renoncer à y placer le Conservatoire, ce que quelques membres du conseil ont repoussé tout d'abord, par le motif que les débouchés ne seraient pas assez larges pour les voitures, les jours de concert ou de redoute.

Le conseil accorde aux artistes le dernier quart du subside voté en faveur des directeurs, qui ont fait un abandon de leurs droits.

Les trois mille francs devaient, d'après la résolution de l'administration municipale, n'être touchés qu'au 1<sup>er</sup> mai ; mais, eu égard à leur position malheureuse, on a consenti à avancer le terme du paiement.

Le collège aura à examiner si cette délibération qui change l'époque du paiement doit ou non être soumise aux états députés.

Le règlement sur les stores sera très-incessamment révisé.

#### (CORRESPONDANCE.)

Le 20 mars 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLYTIQUE.

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien insérer la lettre ci-jointe dans un des prochains numéros de votre estimable journal \*\*\*

A M. le Rédacteur du JOURNAL HISTORIQUE.

Monsieur,

Un vénérable curé m'a prêté dernièrement une livraison de votre journal, c'est celle du 1<sup>er</sup> mars 1836. Je trouve dans le premier article que les curés ne sont, selon vous, que des desservans amovibles à la volonté des évêques, et pour prouver cela vous citez les articles organiques que le gouvernement français publia en avril 1802, et contre lesquels Pie VII protesta le 24 mai suivant, en les déclarant opposés à la discipline de l'église.

Je vous l'avoue, monsieur, j'ai été très-surpris de voir

Enfin j'allai bravement me mettre au lit.

— Vous écrivez donc vos veillées le matin ?

— Toujours.

— Rendez-vous un compte bien exact dans la seconde, de l'issue de notre lutte, le verre à la main ?

— Sans doute ; j'ai écrit que moi, Anatole Lerminier, parisien, j'ai mis sous la table, de tous les docteurs, le plus aimable et sept de ses convives, francs buveurs, que j'ai stupéfiés par mes promesses... lord Byron buvait une bouteille de Champagne, d'un trait, lui. Vous lirez la description de votre banquet ; d'honneur ! vous en serez satisfait.

— C'est une des narrations que j'ai le mieux soignées : je fais aussi un éloge pompeux de Monsieur Couqueril.

— Vous avez vu l'établissement de Monsieur Cokerill, à Seraing ?

— Superbe ! aussi, vous verrez la description que j'en fais dans ma cinquième veillée.

— Êtes-vous descendu dans quelque houillère ?

— Non ; inutile. J'avais des bottes extrêmement fines que je craignais d'endommager ; de sorte que je suis resté à l'orifice extérieur de ce que vous appelez, je crois, une bure d'extraction : or, en y jetant un coup d'œil, je me suis fort bien figuré le reste. Je ferais un volume sur ce que j'ai entrevu là...

— Il aurait fallu voir le travail souterrain de nos houi-

leurs... — En fait de houillères, j'en ai vu, voyez-vous, de plus beaux que les vôtres, au rendez vous des charbonniers, au pied du Pont-Neuf, à Paris : les vôtres n'ont rien de poétique...

— En ce moment, Titine entra dans la chambre et me remit une lettre que le facteur venait d'apporter. L'écriture m'en était inconnue ; à l'instant où j'allais rompre le cachet, je vis qu'elle portait au dos, ces mots : Pour remettre à Monsieur Anatole Lerminier.

que, selon vous, les articles organiques sont de quelque autorité. Je savais bien que les Anglicans croient que le chef suprême de l'église, c'est le prince temporel ; mais je n'avais jamais pensé qu'en professant de tels principes on eût le droit de se dire catholique. Si lorsque vous rédigez le prospectus du Journal Historique, la sincérité dirigeait votre plume, on doit convenir que vos opinions étaient bien différentes de celles que vous publiez aujourd'hui. Alors, vous promettiez obéissance filiale, prompte et entière à toutes les décisions de l'église et de son auguste chef, c'était le pape que vous désigniez sous le nom d'auguste chef de l'église. On voit combien peu vous êtes soumis à ses lois, à ses décisions ; mais puisque vous faites distinction entre l'église et son auguste chef, examinons comment vous êtes soumis à l'église.

J'ouvre le Concile de Trente et je lis : « Mandat sanctae synodus Episcopis, protutori animarum eis commissarum salute, ut distincto populo in certas propriasque parochias unicuique suum perpetuum... parochiam assignent. » Sess. XXIV, cap. 13 de ref.

Attention, le Concile de Trente, c'est-à-dire l'église, décide que pour le bien des âmes protutori animarum salute le peuple doit être divisé en paroisses in certas propriasque parochias, il ordonne aux évêques mandat episcopis de donner à chaque paroisse un curé inamovible perpetuum parochum : Or, les articles organiques sont contraires au Concile de Trente ; ainsi, monsieur, puisque vous leur reconnaissez force de lois, vous mettez le pouvoir temporel au-dessus de l'autorité de l'église et cela en matière purement spirituelle. Si demain quelque gouvernement s'avise de porter une loi qui oblige les prêtres à prendre des femmes, s'il trouve bon de supprimer l'obligation de sanctifier les dimanches et les fêtes, s'il lui prend la fantaisie d'abolir les empêchemens de mariage, ou d'en établir de nouveaux ; si, comme en Espagne, en Portugal et en Angleterre sous Henri VIII, il chasse les évêques ; votre tâche, monsieur, sera de prendre la défense de toutes ces belles choses, et d'applaudir à toutes les innovations que le despotisme le plus anti-chrétien pourra imaginer dans son délire.

Mais, dites-vous, les anciennes églises ont été anéanties. Oui, monsieur, la bulle Qui Christi Domini établit une nouvelle circonscription des diocèses, mais elle ne supprime pas les curés pour mettre à leurs places des desservans ; cette bulle est du mois de novembre 1801 ; les articles organiques qui ne veulent que des desservans sont de 1802 et c'est contre ces articles que Pie VII a protesté.

Mais les desservans sont révocables, puisque leur diplôme porte la clause : usque ad revocationem. Eh ! monsieur, aux yeux des catholiques, quelle force peut avoir une clause opposée aux lois de l'église ? Le Sauveur ne nous a-t-il pas dit : Si quelqu'un n'écoute pas l'église, regardez-le comme payen. Si ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus... Matt. ch. XVIII, ver. 17.

Agréer, etc.

Un catholique.

Liège le 22 mars 1836.

Aux mêmes.

Les soussignées choristes du théâtre éprouvent le besoin d'exprimer leur reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu leur donner une marque d'intérêt en signant une liste de souscription, dont le montant a été distribué hier entre leurs camarades, mais les soussignées se sont trouvées dans la position de pouvoir renoncer à toucher rien de cet acte de bienveillance dont elles expriment cependant ici toute leur gratitude.

Agréer, Monsieur, etc.

Héloïse Fernandez.

Joséphine Françoise.

#### CIRQUE OLYMPIQUE.

DE

MM. GAUTHIER ET LIEBHARD.  
AU MANÈGE ST.-PIERRE.

Aujourd'hui mercredi, au bénéfice de MM. Perres et le Bruxellois.

Les Aventures de Don Quichotte et Sancho-Pansa. — L'A-rabe et son Coursier. — Estelle et Nemorin, scène pastorale par M. et Mme. Gauthier. — Bazil ou la Calomnie, scène tirée du Barbier de Séville. — Les poses académiques, par M. Liebhard et le Petit Amour. — Le tremplin, par Perres. — Le courrier russe, par le Bruxellois.

— Parbleu, mon cher monsieur, lui dis-je, voilà qui se rencontre à merveille cette lettre est pour vous.

— En jetant les yeux sur l'adresse, il pâlit :

— C'est singulier, balbutia-t-il d'une voix appauvrie, il me semble reconnaître la main d'Auguste, de l'homme que j'ai tué

Malgré tous les efforts qu'il fit pour maîtriser les passions qui luttaient en lui, je vis aisément qu'il était en proie à une sensation extraordinaire : sa main tremblait durant la lecture de ce message mystérieux ; un léger frémissement des sourcils trahissait une contrariété violente ; je n'osais l'interroger ; il me faisait peine pourtant, et son silence m'embarrassait... Il aurait eu le temps de lire trois fois le dernier mandement de l'évêque, et la lettre du défunt ne contenait qu'une dizaine de lignes. Enfin, après avoir hoché la tête en pinçant les lèvres, de l'air d'un homme qui arrête dans son esprit une résolution vigoureuse, il se reprit à sou-

rire et me dit : — Cette lettre est en effet d'Auguste ; il roule, en poste sur la route de St. Pétersbourg, pour rejoindre Monsieur de Baraute... Il m'a joué, mais de franc jeu ! Et je le lui pardonne. Quant à Monsieur Bérard, son aide et son conseil, il me le paiera cher.

En disant ces mots, il se leva, prit sa canne et son chapeau ; il proféra encore quelques paroles décousues pour excuser la brusquerie de son départ et me remercia de mon bon accueil ; et sortit enfin, me laissant tout ébahi de son incartade. — Je conclus cependant des bribes de phrases qui lui sont échappées, que mon ami Bérard se sera prêté à quelque mystification dont Monsieur Paris et je n'en ai plus le soir même, celui-ci est parti pour Paris et je n'en ai plus entendu parler ; j'espère que la prochaine publication de ses Veillées de Voyages, m'initiera au mystère de cette aventure et me feront connaître les sensations qu'il éprouvait durant notre dernière entrevue.

D<sup>r</sup>. Grosjean.

grande Jeannette (\*) au secours des modestes talens culinaires de Maraye, ma cuisinière. — Mais le parisien se conduisit en aimable mangeur ; appréciant, véritable gourmet, les bons morceaux qu'il mettait sous la dent, il n'en aimait pas moins la conversation par son esprit et sa gaieté ; seulement, ayant eu le malheur de vanter ses capacités bachiques en nous faisant la description de quelques orgies chevaliques où il avait assisté, je m'entendis avec quelques bons vieux liégeois, pour le griser avec du Cordon 27, quand les dames furent passées au salon... Il avait l'intention de se rendre, après le dîner, au spectacle, où il comptait voir le Cheval de Bronze ; mais à sept heures, je jugeai à propos de le faire conduire en fiacre jusqu'à l'hôtel de l'Aigle noire, où je le fis recommander aux bons soins particuliers de l'incomparable Paul.

Monsieur Lerminier vint dans la huitaine me faire sa visite de digestion : c'était le mercredi des cendres ; madame Grosjean passait la matinée de ce saint jour, en dévotion ; il avait, dans l'intervalle, vu toutes les curiosités de la ville et des environs sous la conduite du grand blondin de la redoute ; la veille il avait passé la nuit au bal du théâtre.

— Vos bals masqués, me dit-il, ressemblent beaucoup à ceux des petits théâtres de Paris : de la foule, du bruit, de la poussière... fort amusans pour ceux qui sont de la paroisse, souverainement ennuyeux pour ceux qui sont de la paroisse voisine : des domino qui vous agacent en vous disant en faussant : « Je te connais ! » d'autres qui, si vous les agacez, vous disent en voix de basse « je ne vous connais pas ; passez votre chemin ! » Le choix du sexe n'y est pas très-délicat... On y roule les femmes masquées, absolument comme dans nos petits théâtres. Il ne me souvient pas d'un bal de grand opéra où je me sois plus ennuyé qu'hier soir... mon ami Z... (le blondin) s'amusait, lui, comme un bossu, ce dont j'enrageais.

(\*) Cordon bleu d'un mérite reconnu ; s'adresser rue Haute-Sauvienne n<sup>o</sup> 70.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, vu les délibérations du conseil de régence des 29 mai et 25 juillet 1835, relatives aux taux de la restitution de la taxe municipale perçue, à l'hectolitre de cuve matière, sur les eaux-de-vie fabriquées dans cette ville et livrées au commerce du dehors;

Vu l'arrêté du roi en date du 7 mars 1836, contenant approbation de ladite délibération du 25 juillet 1835; Vu l'article 100 du règlement organique de la régence; Arrêtent:

1° Les dispositions de ladite délibération du conseil de régence en date du 25 juillet 1835, seront publiées dans la forme accoutumée, ainsi qu'il suit:

A. Les distillateurs jouiront de l'entrepôt à domicile pour les produits de leurs distillations.

B. L'exportation ou la vente à un entrepositaire donne lieu à la décharge de la taxe sur le pied de cinq francs cinquante centimes (5 frs. 50 c.), à l'hectolitre marquant cinquante degrés à l'alcomètre de Gay-Lussac, et sur les quantités supérieures ou inférieures en force proportionnellement à ce taux.

C. Cette décharge est accordée à tout entrepositaire. 2° Ces dispositions seront obligatoires à partir du 22 du mois courant.

Fait à Liège, le 18 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 19 MARS.

Naissances: 7 garçons, 6 filles.

Mariages 7; savoir: Entre Jean Jacques Bataille, armurier, sur la Fontaine, et Thérèse Legros, journalière, même rue. — Mathieu Bertrand, houilleur, rue Haut-Prez, et Agnès Bury, journalière, même rue. — Henri Joseph Paireu, coiffeur, rue du Dragon-d'Or, et Anne Joseph Willeaume, modiste, rue Haute-Sauvinière. — Hubert Nicolas Dor, houilleur, rue Chapeauville, et Anne Marie Frederick, journalière, même rue. — François Tassen, sergent-tambour au corps des sapeurs-mineurs, domicilié à Maestricht, et Louise Marie Lejeune, couturière, rue Xhovémont. — Emile Aristide Prosper Thomas Cornesse, capitaine au 9<sup>e</sup> régiment, domicilié à Liège, et Clémence Richard Jacques, sans profession, place Verte. — Michel Lambert Werson, menuisier, faubourg St. Léonard, et Marie Marguerite Josephine Dumont, sans profession, rue Entre-deux-Ponts.

Divorce, 1: Entre Marie Catherine Joseph Redoté, couturière, faubourg Ste. Marguerite, et Dieudonné Joseph Hauben, typographe, rue St. Séverin.

Décès: 3 garçons, 3 femmes, savoir: Marie Antoinette Méan, âgée de 78 ans, sans profession, rue sur les Foulons. — Marguerite Baltus, âgée de 42 ans, journalière, rue aux Remparts. — Marie Joseph Adèle Jaquet, âgée de 23 ans, journalière, faubourg Ste. Marguerite.

Du 20 mars. — Décès: 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir: Paschal Deprez, âgé de 39 ans, maçon, domicilié à Bierset, époux de Victoire Dethilleux. — Marie Catherine Deneumoulin, âgée de 95 ans, sans profession, faubourg d'Amersour. — Anne Haly, âgée de 78 ans, sans profession, rue Saint-Nicolas, veuve de Léonard Closset. — Marguerite Barbe Lemoine, âgée de 57 ans, cloutière, domiciliée à Romsée, épouse de Léonard Delhez.

Du 21 mars. — Naissances: 9 garçons, 10 filles.

Décès: 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Waltheré Péters, âgé de 56 ans, journalier, faubourg St. Léonard, époux de Marie Catherine Falise. — Marie Françoise Desauy, âgée de 59, cabaretière, faubourg d'Amersour, épouse de Servais Doneux. — Marie Jeanne Rigo, âgée de 43 ans, sans profession, faubourg St. Gilles, épouse de Jean Gilles Lebourré. — Agnès Robert, âgée de 22 ans, servante, rue des Tanneurs.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

SAURETS pleins doux, à 12 sous la douzaine chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

Cabillauds, Elibottes, Flottes, Rayes, Playes, Soles, à très-bas prix, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Nouveaux ANCHOIS, 1<sup>re</sup> qualité, à 1 fr. 50 c. le tonneau, au Moriane, rue du Stockis.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

NOUVELLE MORUE du Nord, au Moriane, rue du Stockis.

A VENDRE un CHEVAL de six ans sans défaut, s'adresser au n° 646 rue porte Saint Léonard.

JOLIS QUARTIERS A LOUER, ayant pompe, jardin et pelouse, situés dans le beau site de Fragnée, route du Val-Benoit, chez C. Philippe.

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

L'on désirerait, pour une ville étrangère, une DEMOISELLE connaissant parfaitement son état dans les robes. S'adresser rue Hors-Château, n° 436.

VENTE DE BALIVEAUX.

Le 31 mars 1836, à une heure, MM. COLLIGNON et HENAUULT feront VENDRE à l'enchère:

Plusieurs marchés de BALIVEAUX de différentes essences, croissant dans leurs Bois de Chant d'Oiseaux, commune de Landenne sur Meuse. Recours chez Dehoux, cabaretier à Landenne. A crédit. 134

GRANDE VENTE D'ARBRES.

SAMEDI 2 avril 1836, M. le baron de Baré de Comozone, rentier à HUY, fera VENDRE à l'enchère dans ses bois: Bertrand-Fontaine, Mavelin et bois Mélard, sis commune de MARCHIN, près de Huy, et d'Ahin, rive droite de la Meuse, quantité de marchés de très-gros chênes, poutres, vernes, hêtres, etc.

Ces bois étant situés à très-petite distance de la Meuse et près du rivage d'Ahin, offrent beaucoup d'avantages aux amateurs recours au pied des arbres.

On commencera par les bois Bertrand-Fontaine, à onze heures du matin.

A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 133

VENTE DE RENTES

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mercredi, 6 avril prochain, à dix heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, rue Féronstrée, numéro 569, les RENTES ANNUELLES ET PERPETUELLES suivantes; savoir:

1° Une rente de deux cents francs, due par les époux Thys de Liège.

2° Une de 29 frs. 17 c., au capital de 833 frs. 53 cent., due par M. le trésorier Albert Joseph Degradé de Groenendal.

3° Une de 27 frs. 96 c., au capital de 645 frs., due par Guillaume Dessart et consors, de St-Georges.

4° Une de 6 francs 67 cmes., due par Martin Bodart, de Scraing.

Ces quatre rentes sont constituées pour prix d'immeubles, et les trois premières sont libres de retenue.

5° Une de vingt-neuf muids trois setiers d'épeautre, due par M. Jacques Deleixhe et consors, d'Heure-le-Romain.

6° Une d'un muid six setiers, due par M. J. Ignace Marnette, du faubourg Ste-Marguerite.

7° Une aussi d'un muid six setiers, due par Jean Voss et consors, de Fall-et-Mheer.

8° Une d'un muid 4 setiers 2 quartes, due par Simon Renwart, de Verlainne.

9° Une d'un muid 4 setiers 2 quartes, due par Dn<sup>e</sup> Raes, d'Anthisne.

10° Une d'un muid un setier, due par les époux Carés et consors, d'Anthisne.

11° Une d'un muid, due par Lemauvais et consors, d'Anthisne.

12° Une de 7 setiers, due par Joseph Mathieu, représentant Denis Dernier, de Warfusée.

13° Une de six setiers, due par Guillaume et Eugène Lemauvais, d'Anthisne.

14° Une de cinq setiers, due par Charles Moreau, d'Anthisne.

15° Et une de quatre setiers, due par Jacques Dechany et consors, d'Avennes.

Ces rentes sont très bien payées; les titres nouveaux sont passés, et les inscriptions régulièrement prises.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, notaire, dépositaire des titres. 135

VENTE CONSIDÉRABLE

D'UNE

TRÈS-BELLE FUTAYE,

DANS LA COMMUNE DE FLOSTOY,

EN CONDROZ,

A deux lieues et demie de Huy et d'Andenne,

Et à dix minutes de la route de Liège à Dinant.

Lundi 28 mars 1836, à 11 heures du matin, et jour suivant, s'il y a lieu, M. de Garcia de la Vega, fera vendre dans le bois de Gola, commune de Flostoy, sur une superficie de 25 bonniers, une quantité considérable de très-beaux CHÊNES, parmi lesquels se trouvent des arbres de la plus belle élévation et de 12 à 15 pieds de tour.

Cette vente se fera au pied des arbres, à la recette de M. DELVIGNE, notaire à Namur, et de M. PETERS, notaire à Osogne. 125

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre

les maux de dents, et puissant anti-

scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts; par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

— Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Île n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 19 MARS.

Table of market prices for various public funds (FONDS PUBLICS) including Cinq pour cent, Trois pour cent, and others, with columns for 'Cours du jour' and 'Cours précédent'.

LONDRES, LE 18 MARS.

Table of market prices for London, including consolidated funds, Bel. em. 1832 C. D., and other securities.

AMSTERDAM, LE 19 MARS.

Table of market prices for Amsterdam, including Dette active, Billet de chance, and other financial instruments.

ANVERS, LE 21 MARS.

CHANGES.

Table of exchange rates (CHANGES) for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, and London.

FONDS PUBLICS.

Table of public funds (FONDS PUBLICS) for various cities including VILLE D'ANVERS, BELGIQUE, HOLLANDE, and others.

BRUXELLES, LE 21 MARS.

Table of market prices for Brussels, including Emp. R., Dette active, and other securities.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 20 ET 21 MARS.

La galliotte belge Mary, c. Cordier, v. de Londres, ch. de sucre, sel et café.

Le pleyt belge Mathilda, c. Lofgreen, v. de Londres, ch. de sucre, for et café.

Au bas de la rivière. — La barque américaine Commerce, c. Rogers, v. de Charleston.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil ord. de 32 à 32 1/4 cents consom.

3001 bqs riz de la Caroline nouveau de fl. 12 3/4 à 13.

9012 bqs riz de la Caroline nouveau à fl. 12 5/8.

150 caisses sucre Havane blond, à fl. 23 ent. nat.

230 caisses sucre Havane blond de fl. 21 3/4 à 22 1/2 ent. étr.

MARCHÉ.

Liège, le 21 mars. — Froment, l'hectolitre, 13 61.

Seigle, 9 50.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.